



12 rue Notre Dame  
31370 RIEUMES  
05 61 91 94 96  
accueil@cc-coeurdegaronne.fr

[www.cc-coeurdegaronne.fr](http://www.cc-coeurdegaronne.fr)

À Rieumes, le 05 janvier 2026

**Direction Départementale des  
Territoires de la Haute-Garonne**  
Pôle Territorial Sud  
1 rue Général Lapène  
31800 SAINT GAUDENS

À l'attention de : **M. Nicolas CEREZO**

**DIRECTION  
DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL**

*Dossier suivi par : Direction développement territorial, Mélissa David  
m.david@cc-coeurdegaronne.fr  
Réf. : 2026D/000002*

**Objet : Consultation - Création d'un parc photovoltaïque à Bérat - PC 031 065 21 A0029**

Monsieur,

Vous avez sollicité l'avis de la Communauté de communes Cœur de Garonne dans le cadre de la consultation des personnes publiques pour le permis de construire n°031 065 21 A0029, relatif à un projet de centrale photovoltaïque au sol d'une puissance attendue de 33,5 Mwc, porté par l'entreprise REDEN sur la commune de Bérat.

Après analyse des éléments transmis, je vous informe que la Communauté de communes Cœur de Garonne émet un avis défavorable à ce projet, au vu de l'envergure du projet (plus de 40 hectares) et de son impact sur les terres agricoles concernées, ainsi qu'au regard du cumul de projets de développement des EnR de très grande envergure dans ce secteur géographique.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, mes salutations les meilleures.

Le Président,  
Paul-Marie BLANC



